

Département du FINISTÈRE
Arrondissement de BREST
Commune de SAINT-PABU



Arrêté municipal n°2023-29 du 28 mars 2023
OBJET : réglementation de la circulation et du stationnement parkings
de la Mairie et parking Espace Roz Avel

Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions pour éviter que des accidents ne se produisent, les jeudis 4 mai, 11 mai, 25 mai, 1^{er} juin et 8 juin 2023, de 13h30 à 16h, lors des courses d'orientation organisée autour de la Mairie et de l'Espace Roz Avel organisées par le service communal Enfance-Jeunesse,

ARRETE

ARTICLE 1er

L'accès aux parkings de la Mairie et de l'espace Roz Avel seront interdits aux véhicules les jeudis 4 mai, 11 mai, 25 mai, 1^{er} juin et 8 juin 2023, de 13h30 à 16h.

ARTICLE 2

Une signalisation adéquate sera mise en place.

ARTICLE 3

Les contrevenants s'exposeront aux sanctions prévues par la loi.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera adressé à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

SAINT-PABU, le 28 mars 2023

Le Maire,
David BRIANT

